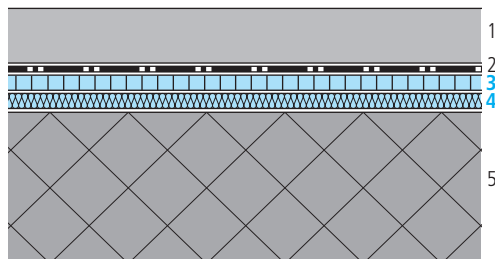


Dalle entre étages en béton armé

swissporEPS 150 Sol et swisspor isolation contre les bruits de chocs |

Variante: swissporLAMBDA Universel 029



Éléments de construction: détails et caractéristiques

Couches/désignation	Épaisseur mm	Conductivité thermique λ W/(m·K)
1 Chape flottante	70	1,400
2 Couche de séparation et de glissement, feuille PE	0,2	–
3 swisspor Roll EPS-T ^{1) a)}	20	0,039 ^{b)}
4 swissporEPS 150 Sol ²⁾	var.	0,033 ^{b)}
5 Béton armé	200	2,300

Variantes

- ¹⁾ swisspor Roll LAMBDA-T ^{a)} ($\lambda_D = 0,031$ W/(m·K) ^{b)}) | swissporGLASS Roll-T Type 4 ^{d)} ($\lambda_D = 0,032$ W/(m·K) ^{b)})
²⁾ swissporLAMBDA Universel 029 ($\lambda_D = 0,029$ W/(m·K) ^{b)})
 Jusqu'à 50 mm d'épaisseur: swissporEPS 20 ($\lambda_D = 0,036$ W/(m·K) ^{b)})

Indications

- ^{a)} Les rouleaux d'isolation swisspor sont disponibles avec différents parements
^{b)} Conductivité thermique faisant foi: www.swisspor.ch, Produits
^{c)} Barrière contre l'humidité et/ou isolation entre autres parements sensibles aux alcalis

Caractéristiques de l'élément de construction

Épaisseur de l'isolant thermique mm	swissporEPS 150 Sol & swisspor Roll EPS-T			swissporLAMBDA Universel 029 & swisspor Roll EPS-T		
	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Plafond} KJ/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Sol} KJ/(m ² ·K)	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Plafond} KJ/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Sol} KJ/(m ² ·K)
10	0,82	85	79	–	–	–
20	0,66	85	79	0,63	85	79
30	0,55	85	79	0,51	85	79
40	0,47	85	79	0,44	85	79
50	0,41	85	79	0,38	85	79
60	0,37	85	79	0,34	85	79
80	0,30	85	79	0,27	85	79

Données physiques

- Résistance thermique superficielle intérieure $R_{s,i} = 0,13$ (m²·K)/W
- Sans prendre en considération les éléments de chauffage (chauffage au sol)

Protection contre le bruit

Cette construction présente des valeurs de protection aux bruits de chocs suivants:

- Niveau de pression pondéré du bruit de choc normalisé $L'_{n,w}$ env. 45 dB
- Indice d'affaiblissement acoustique pondéré R'_w env. 60 dB

OPB: Ordonnance sur la protection contre le bruit de la confédération et des cantons

Norme SIA: 181 «Protection contre le bruit dans le bâtiment»

Mesures d'isolation thermique et protection contre l'humidité

MoPEC: Les exigences cantonales peuvent différer des modèles. Informez-vous directement auprès des différents offices cantonaux de l'énergie.

Norme SIA: 180 «Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments», 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment»

Minergie: Vous trouverez les données concernant les exigences actuelles sous www.minergie.ch.

Indications de planification et de mise en œuvre

- La planification et la mise en œuvre doivent être conformes aux Normes SIA, ainsi qu'aux directives de pose du fabricant swisspor.
- La norme SIA 251 «chapes flottantes à l'intérieur des bâtiments» s'applique au dimensionnement des chapes.